

sous des titres bien déterminés, dans un ordre logique, de telle façon que le prêtre, le fidèle pût immédiatement se rendre compte de ce qui est permis et défendu.

— Mais un concile est une œuvre qui demande une grande préparation ; jusqu'à présent, on n'en voit pas de trace, ce qui porte à croire que le projet a plus été prêté au Vatican qu'il n'émane de lui. En tout cas, s'il se réalisait, le gouvernement italien en serait le premier enchanté. Il promettrait monts et merveilles, et, chose plus rare, tiendrait ces promesses. Un concile à Rome est prévu d'ailleurs dans la loi des garanties ; mais sa tenue — protégée par les bayonnettes italiennes — aurait pour résultat, selon lui, de prouver que le pape est parfaitement et entièrement libre dans l'exercice de son pouvoir pontifical, et que par conséquent il n'y a plus de question romaine.

— La béatification de dimanche dernier a décidément clos la série des fêtes de la sainteté qui ont émaillé cette année jubilaire. Deux canonisations, cinq béatifications, tel est le bilan de la Sacrée Congrégation des Rites. Et il ne faudrait point croire qu'elle va se reposer. Il y a vingt ans, Mgr Caprara, promoteur de la foi, disait que, sans accepter de causes nouvelles, la Congrégation des Rites avait pour 200 ans de travail. Or les causes nouvelles sont nombreuses, et quand on comparera le catalogue qu'en dresse cette année la Sacrée Congrégation avec celui qu'elle a imprimé en 1895, on sera étonné de la quantité de procès nouveaux arrivés à son tribunal.

Plus nombreux encore sont ceux qui se préparent dans les divers curies épiscopales et nous permettent aussi de toucher du doigt la sainteté de l'Eglise. Mais il y a encore une réflexion : ces causes de saints récents sont toutes fournies, bourrées de faits miraculeux, qui ont accompagné le serviteur de Dieu pendant sa vie, ou ont illustré son tombeau. Ces faits nous montrent que le bras de Dieu n'est point raccourci, et qu'il se joue, aujourd'hui comme il y a dix-huit siècles, de ce que nous appelons les lois de la nature, et qui n'est autre chose que la soumission absolue de tout ce qui existe à la divine volonté.

Rome, le 18 octobre 1900.

— Le Souverain Pontife avait fait annoncer qu'il désirait prendre cette semaine un peu de repos et que les audiences publiques seraient

suspe
pèler
sorte

tence
çaien
mois
fameu
tais.
dans
tions
contra
libree.
les sor
joyeux
du tan
dîner
les diff
carillon
Rome

— M
ces, et
les Con
vir le
de sept
bre est,
affaires
elles co
ont clos
qui est
provisoi
à la mar
Régulier
à tour d
l'expédit
pour les
concesio
les burea